



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 30 juin 2023

Membres présents : 18 / 23 M. JOUNIER Jean-Marc, Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, Mme DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane arrivé à 20h30, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés : 3 / 23 M. BLANLOEIL Gilles ayant donné pouvoir à M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle ayant donné pouvoir à M. CHARRIER Jean-Yves, M. MERIODEAU Gilles a donné pouvoir à M. JOUNIER Jean-Marc

Absents : 2 / 23 M. DEFOSSE Eric, excusé, Mme DURET Marine, excusée

Secrétaire de séance : Sébastien Taleux

5° - AMENAGEMENT URBANISME

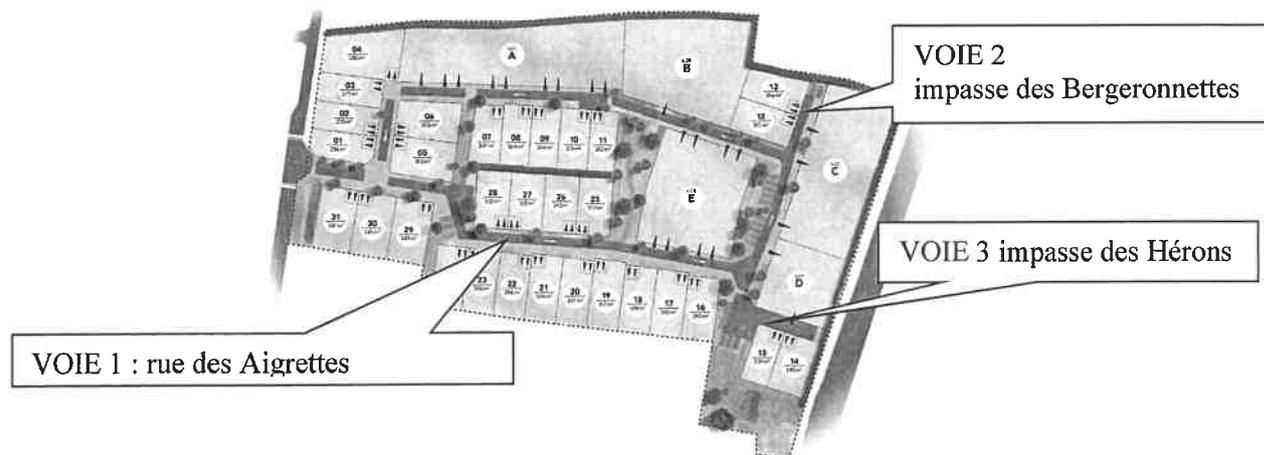
a) Dénomination d'une nouvelle rue pour le lotissement « Terre de Vignes »

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un lotissement vient de recevoir un permis d'aménager au lieu dit « les Patisseaux ». Le promoteur a nommé le lotissement « Terre de Vignes ».

Il convient de proposer une dénomination aux nouvelles rues à créer. En effet, la rue des Patisseaux est déjà existante à Mouzillon.

Il est proposé au conseil municipal de nommer la voie qui sera créée à cette occasion. Les noms de voie proposées par l'assemblée délibérante sont :

- La rue des Aigrettes
- L'impasse des Hérons (au sud)
- L'impasse des Bergeronnettes (au nord)



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de :

- **NOMMER** la voirie 1 en « **rue des Aigrettes** »
- **NOMMER** la voirie 2 en « **impasse des Bergeronnettes** »
- **NOMMER** la voirie 3 en « **impasse des Hérons** »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à accomplir toutes les formalités en résultant,

Pour extrait conforme au registre
Affiché et télétransmis le 06/07/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Sébastien Taleux

